

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers : 29
 Communautaires en exercice : 25
 Présents : 25
 Votants : 28
 Pouvoirs : 3

Date convocation : 07/10/2026
 Affichage : 07/10/2026

Séance du **14 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 14 octobre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henry PROUHEZE, Magali ROUX, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Pascal DELMAS, Yannick FABRE, Bénédicte VARVAT

Pouvoirs : Pascal DELMAS à Anne-Marie PIJEAU, Yannick FABRE à Claude SOLIGNAC, Bénédicte VARVAT à Jean-François COLLANGE

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SUBVENTION EN FAVEUR DE LA SARL "AU VIEUX PETRIN"

Monsieur le Président présente le projet de l'entreprise « Au vieux pétrin » pour lequel est sollicité une aide à l'immobilier d'entreprise. Cette entreprise prévoit le rachat de 3 garages attenants à leur local commercial afin d'y installer un laboratoire de pâtisserie permettant un réaménagement global de leur outil de production.

Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise au Département de la Lozère, ce dernier a réalisé l'instruction de ce dossier. En fonction des conclusions favorables de cette instruction, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur plusieurs points.

***Vu** la délibération n°2018-058 du 11 décembre 2018 relative à la mise en œuvre d'un programme d'aide à l'immobilier d'entreprise sur le territoire de la CCHA et la délégation d'octroi de l'aide au département de la Lozère*

***Vu** l'instruction réalisée par le Conseil départemental de la Lozère*

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE, par 27 voix pour et 1 abstention, :**

D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au dossier d'instruction établi par le Département de la Lozère dans le cadre de la convention de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise conclue entre le Département de la Lozère et la CCHAM.

DE PRENDRE ACTE du plan de financement prévisionnel du projet qui, après instruction, s'établit comme suit :

DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	COUT	AIDES SOLLICITEES (PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL)	
			Département	CCHAM
AU VIEUX PETRIN	Acquisition de garages attenants en vue de l'installation d'un laboratoire de pâtisserie	49 138,45 €	4 791 €	4 791 €

D'OCTROYER une subvention de la CCHAM de **4 791 €** au profit de la SARL "Au vieux pétrin" pour financer le projet d'acquisition de garages en vue de l'installation d'un laboratoire de pâtisserie.

D'ENGAGER la CCHAM à verser cette somme au Département de la Lozère (à réception du titre de recettes) dans la mesure où ce dernier en aura fait l'avance auprès de l'entreprise "Au vieux pétrin"

DE DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISER** à signer tous documents s'y référant.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président.



Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.